

**Relevé de décisions du Conseil Communal**  
**Mardi 23 janvier 2018**

**N°18/01 Etat spécial 2018 – Répartition des crédits**

Comme le prévoit l'article L 2511-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions budgétaires des communes associées, il appartient donc à la Commune associée d'Hellemmes de présenter l'état spécial reprenant la répartition des crédits de fonctionnement pour l'exercice 2018.

**A) REPARTITION DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé d'arrêter le montant suivant des crédits en fonctionnement :

- **Crédits de fonctionnement 2018: 3 807 787,00 €**
- **Crédits de fonctionnement 2017 : 3 807 787,00 €**

**B) REPARTITION DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte tenu de la programmation des équipements et des opérations reprises dans le cadre du rapport d'Orientations Budgétaires, la dotation prévue pour les opérations annuelles de la Commune associée d'Hellemmes est arrêtée à la somme de **7 638 113 € inscrits** en crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement 2018.

**La délibération est adoptée à**

**N°18/02 Virement de subventions supérieures à 23 000 euros**

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations et centres sociaux en octroyant des subventions de fonctionnement. Plusieurs organismes ont ainsi sollicité la Commune et dépassent, de par la multiplicité des actions mises en place, le seuil des 23.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions.

**La délibération est adoptée à**

**N°18/03 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP – Autorisation de signature de la convention d'adhésion**

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP.

**La délibération est adoptée à**

**N° 18/04 Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Épine. Autorisation de signature du marché de travaux relatif au désamiantage, démolition et dépollution des sols de l'école maternelle Rostand. Autorisation de signature du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire**

Par délibération n° 17/13 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Épine à Hellemmes. Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature du marché de désamiantage, démolition et dépollution des sols de l'école maternelle Rostand et les marchés de construction du nouveau groupe scolaire.

**La délibération est adoptée à**

**N°18/05 Action « Médiation précarité énergétique » - Subvention à l'association EOLE – Convention entre l'association EOLE et la Ville**

La Ville de Lille a expérimenté en 2016 et 2017 une action de médiation pour apporter un nouveau service auprès des locataires en précarité énergétique. Cette action était reconnue par le dispositif national SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie). En 2018, la Métropole Européenne de Lille (MEL), reconnue dorénavant SLIME, déploiera le service auprès des habitants du parc privé par son nouveau programme d'intérêt général 2018-2022. Pour les habitants du parc social, la MEL élaborera, au 1er semestre, un mode d'intervention partenarial. D'ici là, et pour maintenir la dynamique engagée ainsi que la continuité du service rendu aux locataires du parc social en précarité énergétique repérés, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le partenariat avec EOLE au 1er semestre 2018. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement à l'association EOLE d'une subvention d'un montant total maximum de 10.000 € pour la réalisation de cette action en direction des habitants du parc de logements sociaux.

**La délibération est adoptée à**

**N°18/06 Maison de l'Habitat Durable - Subvention à l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts de France – Convention entre l'association et la Ville de Lille**

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts de France propose un partenariat, pour poursuivre l'expérimentation initiée en novembre 2017, de sensibilisation et d'information sur le sujet des copropriétés. Elle propose d'intervenir sur différents volets, un volet « ateliers juridiques ouverts aux copropriétaires », un volet « accompagnement de copropriétés dépourvues de syndic » et un volet « sensibilisation spécifique à destination des partenaires de la Maison de l'habitat durable ». Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total maximum de 7.000 € à l'ARC pour la réalisation de cette action.

**La délibération est adoptée à**

### **N°18/07 Projet Jeunesse Hellemmes**

La Commune associée d'Hellemmes, dans la continuité des nouveaux développements de son Projet Educatif Local, a souhaité la réalisation d'un diagnostic centré sur les jeunes âgés de 11 à 25 ans à l'échelle de la commune associée, avec un regard particulier sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ce diagnostic repose également sur l'expertise des services communaux ainsi que des partenaires associatifs et institutionnels intervenant auprès de ce public. Au regard de celui-ci, la commune associée souhaite décliner son projet Jeunesse. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet Jeunesse pour les 11-25 ans 2018-2023.

**La délibération est adoptée à**

### **N°18/08 Accompagnement des jeunes hellemmois dans leurs initiatives citoyennes – Mise en place du « PACTE »**

Depuis plusieurs années, la Ville contribue pour des jeunes hellemmois, prioritairement pour ceux les plus en difficulté, au financement du permis de conduire et du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Afin de favoriser les initiatives et les projets portés par ces jeunes tout en favorisant leur implication dans la cité, il est proposé la mise en place du Projet Associatif Citoyen Temporaire d'Engagement (PACTE), à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, afin de leur permettre de s'investir dans une structure associative locale tout en étant accompagnés par les animateurs socio-éducatifs du service Jeunesse. Par ailleurs, par l'intermédiaire du PACTE, la Ville souhaite également promouvoir l'engagement citoyen des jeunes qui souhaiteraient mener des actions solidaires, humanitaires et durables à l'échelle locale ou internationale. Il est demandé au Conseil Communal de valider les modalités du "PACTE".

**La délibération est adoptée à**

### **N°18/09 Coopératives scolaires – versement d'une subvention affectée aux projets de l'OCCE DU NORD**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association "Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord" (OCCE Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord. L'aide de la commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.569,57 €.

**La délibération est adoptée à**

### **N°18/10 Coopératives scolaires – versement d’une subvention de fonctionnement à l’OCCE DU NORD**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l’association « Office central de coopération de l’Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d’Hellemmes et l’OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2018, le montant de cette aide est de 3.707 €. Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser le versement de cette subvention.

**La délibération est adoptée à**

### **N°18/11 Versement d’une subvention de fonctionnement aux associations sportives**

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d’Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont à ce titre sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 61.805 €.

**La délibération est adoptée à**

### **18/12 Versement d’une subvention de fonctionnement aux associations sportives – écoles de sports**

Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 750 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d’encourager ces pratiques sportives, la Commune associée d’Hellemmes a prévu une enveloppe de 9.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser la répartition et le versement de ces subventions.

**La délibération est adoptée à**

### **18/13 Politique de la Ville – Contrat de Ville – Programmation 2018**

Cet appel à projets permet de solliciter les financements pour le développement et la mise en place d’actions à destination des quartiers prioritaires. Il résulte d’un engagement et d’une volonté commune de l’Etat, du Département du Nord, de la Région Hauts-de-France, des Villes et de la Métropole Européenne de Lille, d’accompagner ces territoires. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir allouer à chaque association concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville et de l’affecter à la prise en charge de l’action.

**La délibération est adoptée à**

**18/14 Plateforme numérique Enjoy-MEL – Mise à disposition du service – Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille**

La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est dotée d'une plateforme numérique appelée Enjoy MEL contribuant à la dynamisation des villes, à l'attractivité de leurs commerces et à la valorisation de leur patrimoine. Une expérimentation de la plateforme est menée depuis le 1er décembre 2016 sur trois territoires dont le quartier Wazemmes/Gambetta à Lille, via le plan local d'action pour le commerce, l'artisanat et les services 2015-2020. La MEL souhaite aujourd'hui procéder à la généralisation du service sur le territoire métropolitain dans le cadre de son schéma de mutualisation. Elle propose à l'intégralité de ses communes une mise à disposition gratuite du service Enjoy-MEL, à titre expérimental, jusqu'au 30 novembre 2018. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention pour la mise à disposition du service Enjoy-MEL.

**La délibération est adoptée à**

**18/15 Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture**

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 72.775 €.

**La délibération est adoptée à**

**18/16 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades**

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime « à la rénovation de l'habitat ou au développement durable » à quatre Hellemmois.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**